

Une métropole culturelle décentralisée_

Par Claude Trudel

Conseiller associé à la vice-présidence du Comité exécutif, président de la Commission permanente des arts, de la culture et du patrimoine, conseiller municipal – arrondissement Verdun

La démonstration n'est plus à faire : Montréal est une ville de savoir et une métropole culturelle reconnue comme telle tant au Québec que sur le plan international. Son capital humain, ses capacités d'innovation, sa créativité et sa vitalité culturelle en font une capitale de création artistique qui regroupe 85 % de l'activité artistique du Québec.

Le Sommet de Montréal, tenu au mois de juin dernier, a permis de réaffirmer l'importance de la culture dans notre nouvelle ville. Mais au-delà des mots choisis, un consensus s'est établi à l'effet que Montréal est une métropole culturelle et que la culture est un élément crucial quant à son rayonnement international. Montréal, tous en conviennent, s'affirme comme un foyer dense de création, de production, de diffusion et de formation culturelle, de même qu'une plaque tournante de rayonnement international.

Qu'on en juge par les quelques données suivantes. Montréal c'est :

- 5,4 milliards de dollars en dépenses brutes annuelles, 90 000 emplois et un pouvoir d'attraction de 2 millions de visiteurs culturels par année ;
- 700 ateliers d'artistes ;
- plus de 200 troupes de théâtre et une cinquantaine de compagnie de danse ;
- 2 orchestres symphoniques, une douzaine d'ensembles de musique contemporaine de haut niveau ;
- 32 musées, 28 centres d'exposition, 19 centres d'interprétation ;
- un réseau de plus de 50 bibliothèques publiques ;
- 12 maisons de la culture qui accueillent plus de 400 000 personnes à l'occasion de près de 1 500 activités et de plus de 120 expositions ;
- 275 monuments et œuvres d'art publics, ce qui constitue la plus forte concentration en Amérique du Nord ;
- 1 arrondissement historique, 1 arrondissement naturel, 102 bâtiments classés ou reconnus et 30 bâtiments cités ;

- 98 festivals culturels.

UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Je rentre tout juste d'une trop courte visite de travail à Barcelone. Cette ville magnifique a assis, de façon raisonnée et en consultation avec l'ensemble de ses citoyens, son développement économique, social et politique sur la culture, en faisant de cette dernière son principal, pour ne pas dire son unique moteur de développement. En une décennie, Barcelone est devenue l'une des villes les plus dynamiques d'Europe, l'une des quatre ou cinq villes qui sont à l'avant-garde de son développement. Parce qu'elle a su considérer la culture comme un moteur essentiel de développement – au même titre que les dimensions économique et sociale –, parce qu'elle a donné à la culture un rôle central dans son projet de régénération, Barcelone est devenue, en quelques années, l'un des phares les plus dynamiques et un modèle, tant espagnol qu'europpéen, de développement urbain.

Dans cette optique et pour reprendre la vision de Culture Montréal, et je cite :

La culture est entendue comme concept élargi, comme élément constitutif de la manière de vivre et de dialoguer en collectivité, d'orienter le progrès industriel, d'articuler la convivialité interculturelle, de dessiner les espaces de la ville, de stimuler la participation des citoyens, de renforcer la démocratie, ou encore, de trouver un modèle de développement économique durable et solidaire.

À l'instar de Barcelone et des autres villes qui ont choisi de placer la culture au cœur de l'action municipale, la transformation de Montréal doit être éminemment culturelle.

On le sait, les villes sont des créatures du gouvernement du Québec et celui-ci assume une responsabilité première en matière culturelle. En le rappelant et en rendant à César ce qui appartient à César, il importe, cependant, de souligner que Montréal n'a pas attendu Québec pour agir dans le domaine de la culture. En effet, la bibliothèque de Montréal est presque centenaire, les premières maisons de la culture fêtent leurs 20 ans d'existence, fortes d'un développement qui s'est réalisé essentiellement avec des fonds municipaux, la Ville s'est dotée d'un réseau d'experts spécialisés en animation culturelle, bibliothéconomie, patrimoine, restauration, art public, relations interculturelles, équipements, développement de partenariats public et privé, etc.

UNE RÉPARTITION DES POUVOIRS À TROIS NIVEAUX

Cela étant dit, voyons maintenant les instruments dont dispose Montréal pour réaliser ce que je considère être une véritable révolution culturelle, à la québécoise, s'entend.

La loi 170 sur les fusions municipales confie des pouvoirs et des compétences tant à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'à la ville centre et à ses arrondissements.

Ainsi, la CMM se voit confier des pouvoirs qu'elle peut déléguer en tout ou en partie (art. 151.2) et qui visent à favoriser le développement artistique ou culturel (art. 151.1). Au moment où nous nous parlons, la CMM tient d'ailleurs à Montréal un atelier sur son rôle en matière de développement culturel dans le cadre d'un colloque portant sur l'ensemble de ses pouvoirs et obligations.

La Ville se voit, pour sa part, confier des compétences, des obligations et des pouvoirs particuliers dans divers domaines, dont celui de la culture, en vertu de l'article 87,4 de sa charte. D'autre part, l'article 94 lui impose le devoir d'identifier, par règlement, les équipements culturels dont la gestion relève de son conseil. Elle s'est acquittée de cette obligation en adoptant, en janvier 2002, le règlement numéro 02-004.

Le Conseil des arts n'est pas en reste, l'article 59 de la Charte l'enjoignant de dresser et de maintenir une liste d'associations et de sociétés du monde de la culture, d'harmoniser, coordonner et encourager les initiatives d'ordre artistique ou culturel et de désigner ceux qui méritent de recevoir une subvention, en fixer le montant et en recommander le versement par la Ville.

Enfin, les arrondissements se voient confier, par l'article 130,6 de la Charte, des compétences, des pouvoirs et des obligations en matière de culture. L'article 141 leur confie également la responsabilité de la gestion des équipements culturels situés sur leur territoire qui ne sont pas identifiés dans le règlement de la Ville adopté en vertu de l'article 94.

DE LA NÉCESSITÉ DE S'ENTENDRE SUR LE SENS DES MOTS

Comme on peut le constater, à moins de développer une vision commune des choses et de s'entendre sur le sens des mots et des concepts, nous risquons d'entrer rapidement au Royaume des zones grises et floues, source de conflit, s'il en est. Je postule ici qu'en principe, la décentralisation vaut la centralisation, que la déconcentration est également valable, bref, que tout est affaire non pas de goût, mais d'efficacité. Tout n'est pas parfait au royaume des centralisateurs, pas plus d'ailleurs qu'au royaume des décentralisateurs, parce qu'il n'existe pas

une méthode unique de gérer une ville, une division, un service.

Élu pour représenter un arrondissement issu d'une ancienne ville de banlieue, Verdun, pour ne pas la nommer, je suis de ceux qui pensent que la nouvelle ville de Montréal sera décentralisée ou ne sera pas. Ce qui n'implique aucunement que je rejette toute fonction centrale, bien au contraire. Pour moi comme pour beaucoup d'autres, je pense, le seul critère valable est celui de l'efficacité, de la valeur ajoutée pour le citoyen. En disant cela, je n'oublie pas que l'importance d'être à l'écoute de sa population, près des besoins, comportements, habitudes et attitudes de ses citoyens, constitue un critère majeur de la décentralisation.

En pratique, les services de proximité et l'identification des besoins devraient, dans la majorité des cas, être assurés par les arrondissements, alors que les fonctions de soutien pourraient l'être par la ville centrale, étant entendu que dans ce cas, les mesures de déconcentration seront toujours les bienvenues.

Je donne rapidement quelques exemples de cette vision qui n'a, je l'admets facilement, rien de nouveau ni de révolutionnaire. Qui plus est, je poserai plus de questions que je n'apporterai de réponses. Ce qui, on en conviendra, constitue la façon idéale de lancer un débat !

A. Le parc immobilier et les équipements

S'agissant du parc immobilier et des équipements, on sait que la Loi en confie la responsabilité tant aux arrondissements qu'à la ville centre. Cette dernière a choisi de ne gérer que les équipements collectifs dont elle jugeait que la vocation s'étendait à l'ensemble de l'île de Montréal, laissant les arrondissements gérer les autres. C'est ainsi que les bibliothèques publiques, service de proximité par excellence, relèvent, à bon droit, il me semble, de la juridiction des arrondissements, ce qui n'empêche nullement la ville centre de conserver la juridiction sur la bibliothèque centrale et d'intervenir en matière de ressources humaines, d'équipements et de budget, pour ne mentionner que ces exemples. Poussons plus loin : personne n'oserait nier que, compte tenu du tissu social et des réalités différentes entre arrondissements, l'achat de livres ne saurait être centralisé. Cela ne devrait nullement empêcher la ville centre de chercher à réaliser des économies d'échelle en regroupant, par exemple et le cas échéant, certains achats de livres avec, il va sans dire, la collaboration des arrondissements. En somme, dans ce cas précis, une politique bêtement centralisatrice consisterait à confier à la ville centre le choix et l'achat des livres, tout en déléguant aux arrondissements la responsabilité de les placer sur les rayons. On voit facilement l'absurdité d'une telle politique.

Dans une optique de décentralisation, toute mesure visant la centralisation de services techniques spécialisés n'a de sens que si elle a pour résultat l'amélioration des services à la clientèle et la dynamisation des milieux, et qu'elle fait l'objet d'un accord des arrondissements concernés.

On me permettra de citer un autre exemple, issu, celui-là, de mon expérience récente de président du groupe de travail chargé par le Comité exécutif de définir, avec les milieux intéressés, le Conseil du patrimoine de Montréal. Voici un extrait du rapport final :

Parce qu'il traite de biens chargés d'une signification collective à l'échelle métropolitaine ou nationale et de l'harmonie visuelle d'un vaste milieu urbain, le patrimoine nécessite une approche globale que seule la ville est en mesure d'assurer. Par ailleurs, dans sa conception étendue, il comprend des biens plus modestes dont la signification ne s'étend guère au-delà des limites du quartier où ils se trouvent. Il est aussi affaire de détail et une conservation soignée peut entraîner de multiples démarches administratives qui exigent temps et effort. Pour ces raisons, il nous semble naturel et souhaitable que le patrimoine relève par certains de ses aspects de la compétence de la ville et par d'autres de la compétence des arrondissements. La ligne de partage n'est cependant pas toujours facile à tracer. La consultation, par opposition à l'action isolée, devrait être la règle et tout devrait être mis en œuvre pour éviter la confrontation.

On peut penser que le fait de chevaucher deux ou plusieurs arrondissements suffit à donner à un projet un caractère métropolitain. Pourtant, un projet concernant plus d'un arrondissement peut n'avoir qu'un caractère local alors qu'un autre, limité à un seul arrondissement, pourrait, malgré cela, avoir des incidences d'ordre général. Il n'est pas impossible, non plus, qu'un projet portant sur une question de détail ait, par effet d'entraînement, des conséquences générales graves [...]. Les projets qui ont des incidences autant locales que métropolitaines devraient être traités aux deux niveaux et en consultation.

Cependant, devant l'impossibilité de prévoir dans les statuts et règlements des critères permettant de guider le CPM en toutes circonstances, il est recommandé, en cas de doute, de procéder à des consultations afin d'arriver à une entente satisfaisante pour les deux niveaux dans le plus grand intérêt du patrimoine.

Ce très long extrait montre à l'envi jusqu'où peut aller le souci de l'équilibre entre la ville centre et les arrondissements dans l'une des nombreuses zones grises laissées, volontairement ou pas, par le législateur. C'est, à mon avis, ce genre de souci qui devrait présider à toute discussion devant mener à une répartition équitable, raisonnable et efficace des compétences en zone grise.

B. L'aide aux artistes professionnels

La gestion de l'aide aux artistes professionnels me paraît moins complexe. En effet, je reconnais facilement qu'à l'instar des paliers provincial et fédéral, celle-ci doit être gérée de façon centralisée, encore qu'il semble y avoir place pour un débat sur qui, des services municipaux ou du Conseil des arts, est le mieux placé et le mieux équipé pour le faire. Je n'ai pas l'intention de régler cette question aujourd'hui devant vous. Laissez-moi simplement vous dire qu'en tant que président de la Commission permanente des arts, de la culture et du patrimoine, j'entends participer activement au débat qui s'amorce en ayant à l'esprit l'incalculable contribution du CAM au développement des arts et de la culture depuis près de 50 ans à Montréal.

Cette parenthèse fermée, je reviens au vif du sujet qui nous intéresse. En effet, dans la mesure où la contribution financière de l'administration municipale s'adresse à de grands ou petits organismes dont la créativité et le rayonnement s'étendent au-delà des limites territoriales de Montréal, du Québec ou du Canada, je ne vois pas en quoi la centralisation serait mauvaise conseillère ni en quoi elle priverait les arrondissements de quoi que ce soit. On ne parle, en effet, ni de priver Pierre en donnant à Paul, ni de retirer à Louise des pouvoirs qui ne lui appartiennent pas pour les confier à Marie. Il s'agit simplement de deux ordres, non pas de grandeur ou d'importance, mais de choses. Bref, s'agissant de l'aide aux artistes professionnels, le partisan de la décentralisation efficace que je suis reconnaît que nous sommes ici au pays de la centralisation, que celle-ci soit logée au Service de la culture ou au Conseil des arts.

Un dernier mot sur le sujet : une politique de centralisation n'implique pas que tout geste en direction des arrondissements soit impossible. Et j'en veux pour preuve l'excellent programme de tournée dans les ex-villes de banlieue instauré, il y a près de vingt ans, par le CACUM. Incidemment, le CACUM pouvait être considéré comme un organisme décentralisateur, sa composition reposant sur un jury de pairs qui se voulait représentatif des disciplines, des tendances, des villes de l'île de Montréal.

C. La culture citoyenne au cœur de l'arrondissement

Autant il est facile de reconnaître à la ville centre des pouvoirs quasi exclusifs en matière d'aide aux artistes professionnels, autant il me paraît acquis que l'aide à la culture citoyenne

passé d'abord et, j'oserais dire, presque exclusivement par les arrondissements. En effet, c'est à eux que revient la tâche d'encourager le développement culturel de leurs communautés. Comme le disait une citoyenne profondément engagée dans les affaires de son arrondissement lors du sommet local en avril dernier : « pour être porteuse de sa culture, la société doit tenir compte de l'équilibre culturel à l'échelle de chacune de ses rues, de chacun de ses quartiers puis sur l'ensemble de son territoire ».

En matière de culture citoyenne, je suis d'avis que toutes les ressources de l'administration municipale doivent être mises au service des arrondissements de façon à favoriser l'essor des organismes et des artistes et artisans locaux, collés à la réalité de leur milieu et soucieux des besoins de la population. Qu'il s'agisse d'un centre culturel et communautaire, d'une salle de spectacle (le théâtre Outremont, le futur Cinéma V dans NDG – les maisons de la culture viennent ici immédiatement à l'esprit) ou encore d'activités issues de groupes spécifiques ou d'individus, nous sommes ici au niveau du citoyen, au cœur de son quotidien, de son expression, pour participer, à sa façon, en respectant ses choix, à ses activités culturelles et de loisirs. La responsabilité de l'arrondissement est engagée dans ce domaine comme dans celui de l'émondage des arbres, de la collecte des déchets, de la circulation ou de l'urbanisme.

Encore ici, postuler que le culture citoyenne est d'abord et avant tout l'affaire de l'arrondissement, n'est pas nier la nécessaire concertation entre arrondissements, non plus que la toujours utile collaboration avec les instances centrales, le cas échéant. Dans une ville comme Montréal, rien ne peut être fait en vase clos, chacun dans son coin protégeant frileusement « son » quartier, « ses » intérêts, « sa » façon de faire ou de voir les choses. La ville centre peut jouer, si elle le veut bien, un rôle d'agent de concertation et de dynamisation entre arrondissements.

DES CHOIX QUI ENGAGENT L'AVENIR

Que conclure, sinon que, et c'est ce qui constitue l'exaltant défi de construire la nouvelle ville de Montréal, tout reste à faire.

Il importe, tant pour les citoyens que pour les acteurs du milieu culturel, que la nouvelle ville de Montréal se dote d'une structure apte à favoriser la consolidation et le développement culturel de son territoire. Le personnel de cette structure devra assurer la cohérence des interventions, l'expansion d'un réseau déjà riche en équipements et en contenus culturels, constituer un interlocuteur valable et respecté pour les protagonistes concentrés sur son territoire et permettre la poursuite du rayonnement de Montréal à l'échelle internationale.

Sans entrer dans le détail, je préconise une direction centrale de la culture dotée d'une expertise adéquate, tout en insistant sur la nécessaire déconcentration dans les neuf arrondissements de l'ancienne ville de Montréal et sur une décentralisation très nette dans les autres arrondissements. Outre son efficacité et son respect de la réalité de ce qu'est la nouvelle ville, cette vision présente le grand avantage de ne pas sabrer dans les acquis et les économies déjà largement réalisées.

Afin d'éviter le clivage entre l'expertise centrale et les besoins des arrondissements et pour assurer la cohérence du développement culturel à l'échelle de l'île, des regroupements d'arrondissements devraient être invités à assumer une responsabilité de gestion culturelle.

C'est à nous, conseillers municipaux, fonctionnaires des services centraux et des arrondissements, que revient la tâche de définir, en collaboration avec les intervenants du milieu, ce que nous voulons faire de cette nouvelle ville.

Vous aurez compris que, pour ma part, j'investis mes énergies, mon expérience et, j'ose le dire, la sagesse que m'apporte la couleur de mes cheveux, dans le développement d'une métropole de savoir et de culture largement décentralisée vers ses arrondissements dont elle respecte la diversité, la pluralité et l'identité dans une vision culturelle de la ville, forte et intégrée.